



Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

NOTE D'INFORMATION

NAVC/GRH/2020-064
Diffusion générale

Bordeaux, le **14 OCT. 2020**

Groupement des ressources humaines
Service développement des ressources humaines
GRH/DRH/EEF/MR/2020-79843
Affaire suivie par Madame CAYUELA-MOLINA

Objet : Avis de vacance de poste

PJ : 1 fiche de candidature + 1 fiche de poste

Je vous informe qu'un poste d'officier de sapeurs-pompiers professionnels est ouvert au Service départemental d'incendie et de secours de la Gironde.

Date d'affectation envisagée : **à définir**

Groupement territorial Sud-Est				
Affectation	Nbre	Grade / Conditions	Emploi	Régime de service
Captieux	1	Lieutenant de 1ère classe Lieutenant Hors Classe	Chef(fe) de centre	Hebdomadaire avec astreintes

Les agents devront impérativement présenter leur candidature sur l'imprimé joint en modèle.

Le terme de rigueur pour la transmission des candidatures au groupement des ressources humaines est fixé au **23 octobre 2020**.

Le Directeur Départemental,

Contrôleur Général
Jean-Paul DECELLIERES

Destinataires :

- Tous chefs de pôles
- Tous chefs de groupements
- Chefs de CIS
- Syndicats

FICHE DE POSTE CHEF(FE) DE CENTRE

EMPLOI	FAMILLE D'EMPLOIS : AGENT D'ENCADREMENT – CHEF(FE) DE CENTRE
CADRE STATUTAIRE	FILIERE SAPEURS-POMPIERS CADRE D'EMPLOIS DES LIEUTENANTS DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS CATEGORIE B
AFFECTATION	POLE TERRITOIRES GROUPEMENT TERRITORIAL SUD-EST CENTRE DE SECOURS DE CAPTIEUX LIEU DE TRAVAIL : 65, route de Bazas - 33840 CAPTIEUX
SUPERIEUR(E) HIERARCHIQUE	Chef(fe) de groupement
MISSION	Gestion et maintien opérationnel du centre d'incendie et de secours et direction de ce centre. COS sur opérations sur le secteur d'intervention de son CIS
FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la direction du CIS - Décliner, au niveau des centres, les orientations stratégiques du groupement - Veiller au maintien opérationnel de l'ensemble des moyens d'intervention du CIS - Assurer le lien avec les autorités locales et autres acteurs institutionnels - Garantir la bonne application des procédures issues des règlements intérieur et opérationnel
TACHES PRINCIPALES	<ul style="list-style-type: none"> - Veille à l'application des règles de fonctionnement de l'établissement. - Coordonne et contrôle la gestion administrative du CIS - Manage les personnels, anime les équipes et assure le commandement opérationnel du CIS - Coordonne, planifie et évalue le travail des personnels - Gère et contrôle les équipements et matériels - Représente le CIS auprès de l'ensemble des autorités locales et autres acteurs institutionnels ou privés - Développe les échanges d'expérience avec les autres chefs de centre du groupement dans un souci d'homogénéité - Rend compte au chef(fe) de groupement des difficultés rencontrées et de l'atteinte des objectifs et propose les améliorations nécessaires - Dans le cadre du domaine hygiène et sécurité garantit au quotidien, sous l'autorité de sa hiérarchie, la santé et la sécurité des agents qu'il encadre
TACHES SECONDAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - Veille à la bonne utilisation des outils mis à disposition - Participe aux commissions de sécurité - Participe à la chaîne de commandement territoriale

COMPETENCES	<p>Connaissances métier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaissances parfaites du cadre réglementaire des politiques publiques d'incendie et de secours et des métiers des sapeurs pompiers - Connaissance de l'environnement territorial local et du fonctionnement des administrations et des établissements publics - Maîtrise de l'outil bureautique (traitement de texte et tableur et outils métier) - Expérience opérationnelle - Techniques de management et de gestion de conflit <p>Qualités requises :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité - Rigueur - Sens des responsabilités - Sens du management et du relationnel
--------------------	---

CONDITIONS D'EXERCICE DU POSTE	<p>REGIME DE TRAVAIL : Régime hebdomadaire avec astreintes - Temps complet (35/35^{ème})</p> <p>Recueil sur le temps de travail en vigueur</p> <p>HORAIRES : définis dans le projet de service du groupement</p> <p>CONDITIONS DE TRAVAIL : Déplacements sur le département et parfois à l'extérieur sur des missions spécifiques, horaires irréguliers, astreintes opérationnelles.</p>
---------------------------------------	---
